

## DÉLIBÉRATION Comité syndical du 21 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-015

Objet : Modification des Statuts du Syndicat Seine-et-Marne Numérique

Le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président :** 14 juin 2023

**Nombre de délégués en exercice :** 45

**Nombre de délégués présents :** 17

**Nombre de délégués représentés :** 6

**QUORUM :** 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

**QUORUM pour la présente délibération :** 17 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 83 voix

### **PRESENTS :**

**Délégués du Département :** Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

**Délégués de la Région :** Gilles BATTAIL.

**Délégués des EPCI :** Phillipe BAPTIST, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Didier FENOUILLET, Pascal FOURNIER, Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Michael ROUSSEAU, Louis SAOUT, Joël SURIER, Emmanuel VIVET.

### **REPRESENTES :**

**Délégués de la Région :**

Angela AVOND a donné pouvoir à Olivier LAVENKA.

**Délégués des EPCI :**

Jean ABITEBOUL a donné pouvoir à Joël SURIER.

Suzanne BARNET a donné pouvoir à Jean-Paul GARCIA ROBIN.

Claude DECUYPERE a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

François-Xavier DUPERAT a donné pouvoir à Éric GRIMONT.

Marcel FONTELLIO a donné pouvoir à Emmanuel VIVET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pascal GOUHOURY.

**Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté interpréfectoral 2020/DRCL/BLI/N° 46 du 16 octobre 2020 portant modification des Statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,*

*Considérant qu'aujourd'hui, il est à noter que les déploiements sont quasi-achevés et que le Syndicat concentre son activité sur l'exploitation des deux réseaux qui constituent sa colonne vertébrale à savoir le réseau (FTTO) Sem@for77 et le réseau (FTTH/FTTE) sem@fibre77,*

*Considérant que fort de ce tournant, la volonté du Syndicat est d'accompagner les adhérents et les entités qui les composent dans le déploiement de nouveaux usages en appui du très haut débit en proposant une offre de services numériques,*

*Considérant qu'afin de permettre cet accompagnement, il convient de modifier les Statuts du Syndicat, notamment en modifiant son objet pour y inclure une activité complémentaire « Services Numériques » comprenant notamment les activités relatives à la sécurité numérique et aux objets connectés, et de prévoir l'ensemble des conséquences de cette inclusion,*

*Vu le projet de Statuts modifiés joint,*

*Vu le rapport n°DCS2023-015,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**APPROUVE** la modification apportée aux Statuts de Seine-et-Marne Numérique et à son annexe.



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 29/06/2023